



Autoroute

Castres-Toulouse

Secteur 3 de Maurens Scopont à Puylaurens

Introduction

Dans cette partie, nous présentons en détails le contexte du territoire tel qu'il ressort des premières données collectées tant sur le terrain que par l'analyse de différentes sources documentaires.

Cette présentation du territoire est d'abord géographique. Pour plus de précision, l'itinéraire a été découpé en 5 secteurs. On entend par secteur l'intervalle entre deux zones qui pourraient accueillir un échangeur. Chaque secteur fait l'objet d'une présentation introductive avec ses différentes caractéristiques.

Les différents fuseaux proposés à la concertation ont été construits en tenant compte des éléments structurants du territoire. Ils sont identifiés par un chiffre et une lettre ; par exemple, « 3a » indique le fuseau « a » sur le secteur « 3 ».

Le fuseau pressenti à la suite de la concertation 2007-2008 est pour sa part identifié par la lettre « p » ; par exemple « 3p ». Il s'agit, en toute transparence vis-à-vis du public et des élus de rappeler les préférences qui s'étaient dégagées à l'époque : les analyses ont été actualisées dans le présent dossier.

Pour les secteurs 2 à 5, les différents enjeux ou contraintes sont présentés ensuite sous forme thématique :

- Environnement humain :
 - agriculture
 - urbanisation et cadre de vie, réseaux et servitudes,
 - organisation et desserte des territoires

- Patrimoine culturel et paysage
- Environnement naturel (notamment faune et flore)
- Environnement physique
- Contraintes techniques.

Pour chacun de ces thèmes, les différents fuseaux font l'objet d'une analyse comparative présentée en regard d'une carte.

En fin de document, une synthèse multicritères rassemble les différents enjeux, sans pour autant les hiérarchiser. Elle permet néanmoins une comparaison des fuseaux en évaluant le cumul des contraintes territoriales tous thèmes confondus.

La concertation permettra d'enrichir ces informations par l'apport des élus et de la population des territoires concernés.

Chacun peut faire connaître ses propositions, avis ou remarques par les différents moyens de contacts mis à sa disposition : permanences mais aussi registres en mairies, e-mail ou simple courrier (coordonnées en fin de ce document).

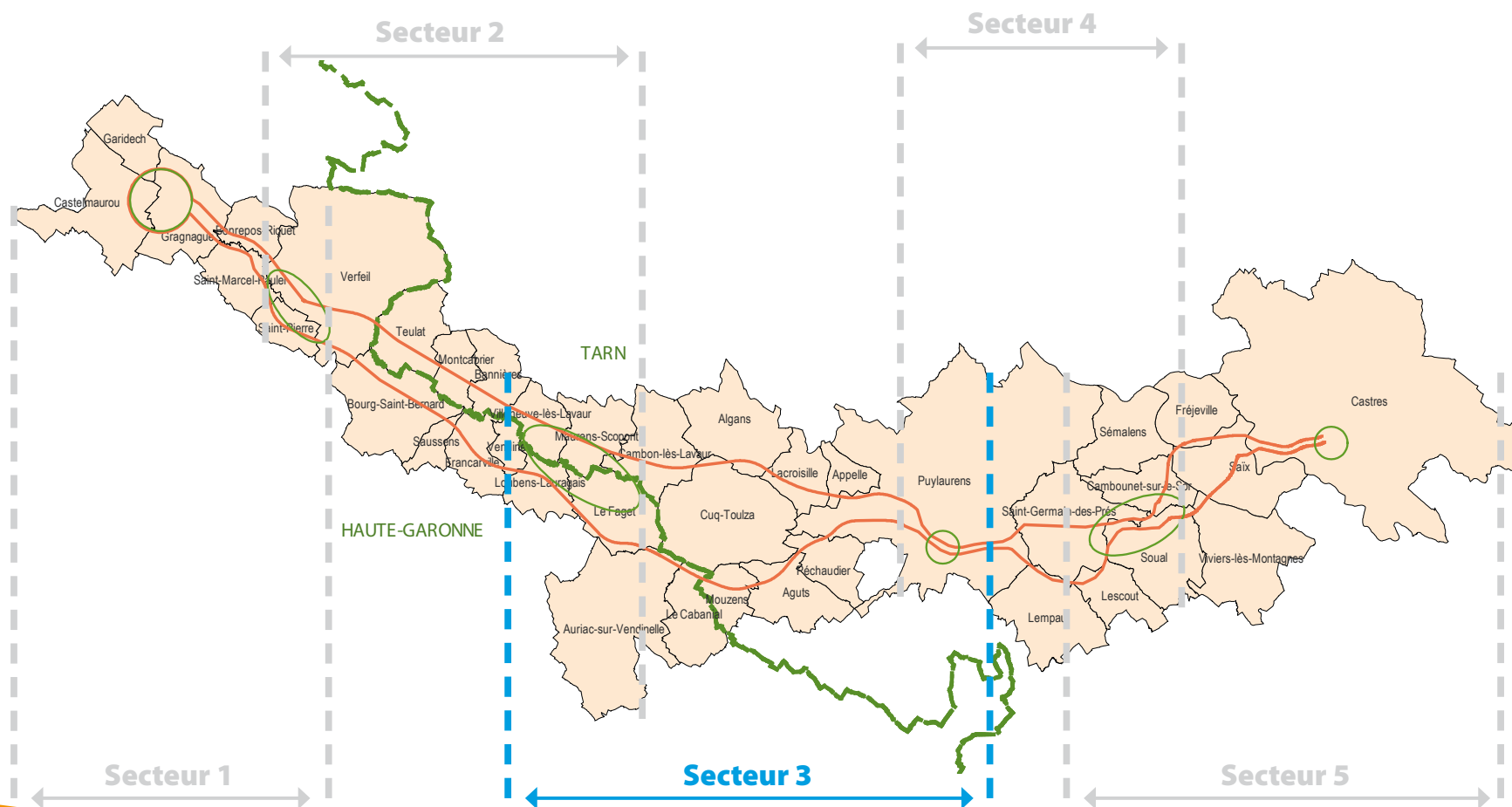
Vos propositions permettront d'éclairer le choix du fuseau de 300 mètres de large où s'inscrira ultérieurement le tracé de l'autoroute.

Collectivités concernées

Ce secteur, d'une longueur moyenne de 13 km, s'étend depuis la commune de Maurens-Scopont jusqu'à celle de Puylaurens.

Communautés de communes : Communes :

- Communauté de communes du S.E.S.C.A.L ;
- Communauté de communes Cœur Lauragais ;
- Communauté de communes du Pays de Cocagne.
- Auriac-sur-Vendinelle ;
- Le Cabanial ;
- Le Faget ;
- Loubens-Lauragais ;
- Aguts ;
- Algans ;
- Appelle ;
- Cambon-lès-Lavaur ;
- Cuq-Toulza ;
- Lacroisille ;
- Maurens-Scopont ;
- Mouzens ;
- Péchaudier ;
- Puylaurens ;
- Villeneuve-lès-Lavaur.

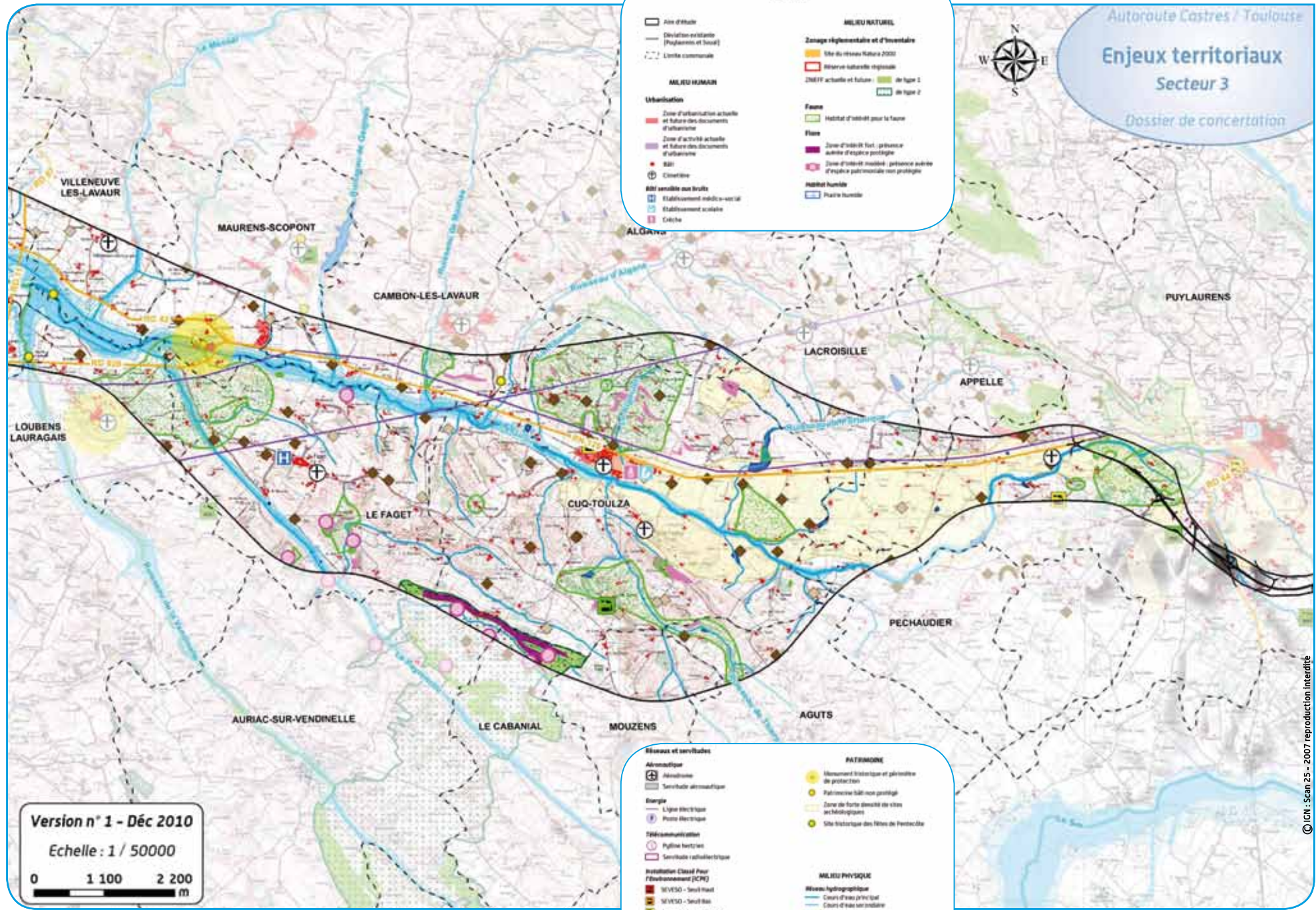


Enjeux territoriaux Secteur 3

Dossier de concertation

Légende

	MILIEU NATUREL
	Zonage réglementaire et d'inventaire
MILIEU HUMAIN	
Urbanisation	ZNIEFF actuelle et future :
	Faune
	Flore
Attil sensible aux bruits	
	Habitat humide



Réseaux et services	PATRIMOINE
Énergie	
Spécialisations	MILIEU PHYSIQUE
Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE)	
Agriculture	

Version n° 1 - Déc 2010
Echelle : 1 / 50000
0 1 100 2 200 m

Principales caractéristiques du secteur 3

D'un point de vue géomorphologique, ce secteur reste centré sur la vallée du Girou. Le relief, allié à cette large vallée, présente **des flancs à pente douce jusqu'à la commune de Maurens-Scopont** où la vallée se rétrécit. Le relief s'accroît en direction de Cadix et de Puylaurens où se situe la source du Girou. On retrouve sur cette zone des formations molassiques surplombées, au niveau des basses plaines et des basses terrasses, par des alluvions, et au niveau des flancs, par des colluvions et éboulis. On rencontre ainsi des **zones préférentielles de glissement et de zones potentiellement compressibles, et de nombreux cônes d'éboulement** aux abords du Girou au niveau des communes de Cuq-Toulza et Le Faget : ces zones et formations s'avèrent **instables** et représentent un enjeu technique important pour la réalisation du projet.

A travers ce paysage culturel, le bâti est diffus mais quelques bourgs se démarquent : en rive droite de la vallée se dresse le bourg de Cadix, bourg le plus important, situé sur la commune de Cuq-Toulza, et qui s'est développé entre le Girou et la RN 126 et le village de Cambon-lès-Lavaur à proximité du ruisseau de Mailhès. En rive gauche, est présent le bourg de Loubens-Lauragais dont l'urbanisation, proche de la RD 20, se fait parallèlement au cours de la Vendinelle, en direction de Vendine, et le bourg de Puylaurens. Les bâtis de cette dernière commune se développent radialement le long des axes routiers (RD 92, RD 51 RN 126 et RD 84) depuis le bourg principal.

Le territoire traversé est aussi **fortement marqué par l'activité agricole centrée sur la culture céréalière** ; cependant le parcellaire y est assez morcelé. On compte de nombreux sièges d'exploitation agricoles (plus d'une soixantaine) et bâtiments

agricoles (une vingtaine). **Trois ICPE** (installations classées pour la protection de l'environnement) à caractère agricole ont été relevées : une sur la commune de Maurens-Scopont (élevage de porcs charcutiers) et deux sur Puylaurens (un élevage de vaches laitières et une porcherie). A noter que les communes de Puylaurens et d'Appelle font partie d'un territoire d'appellation d'origine contrôlée (AOC) Roquefort.

Le cours du Girou accueille, le long d'une dense ripisylve, **de nombreux affluents** tant en rive droite qu'en rive gauche : la Vendinelle, le Messal, le Peyrancou, le ruisseau du Mailhès, le ruisseau d'Algans, la Ribenque, le Rigoulet, le ruisseau de Portauque et le Razillou (le Thiers). Le Girou, et quelques-uns de ses affluents, présentent des risques d'inondations limités par la réalisation de recalibrages au niveau de la RD 20 au niveau de Villeneuve-lès-Lavaur : le champ d'expansion des crues atteint ainsi 600 m jusqu'à Maurens-Scopont et se réduit, en amont, à 300 m de large. **Les eaux du Girou**, de deuxième catégorie (poissons blancs et carnassiers dominants), sont caractérisées par le SDAGE Adour-Garonne qui fixe pour ces dernières un **objectif de bon état global pour 2015**. Elles sont accompagnées d'une nappe alluviale susceptible, lors de fortes pluies, de remonter jusqu'au terrain naturel à l'aval de Cadix. A noter que les eaux superficielles et souterraines sont principalement utilisées pour l'activité agricole et ne sont pas exploitées pour l'alimentation en eau potable.

Outre l'existence de **nombreux sites d'intérêts écologiques potentiels concentrés essentiellement entre Maurens-Scopont et Appelle** (rive droite et rive gauche), le secteur 3 abrite des sites d'intérêt écologique connus représentant un

enjeu significatif pour le projet de par la présence d'espèces patrimoniales. On dénombre ainsi plus d'une **centaine de stations d'observation** faunistiques et botaniques : au sud de Cuq-Toulza, à l'est de Loubens-Lauragais, et au sud du Faget.

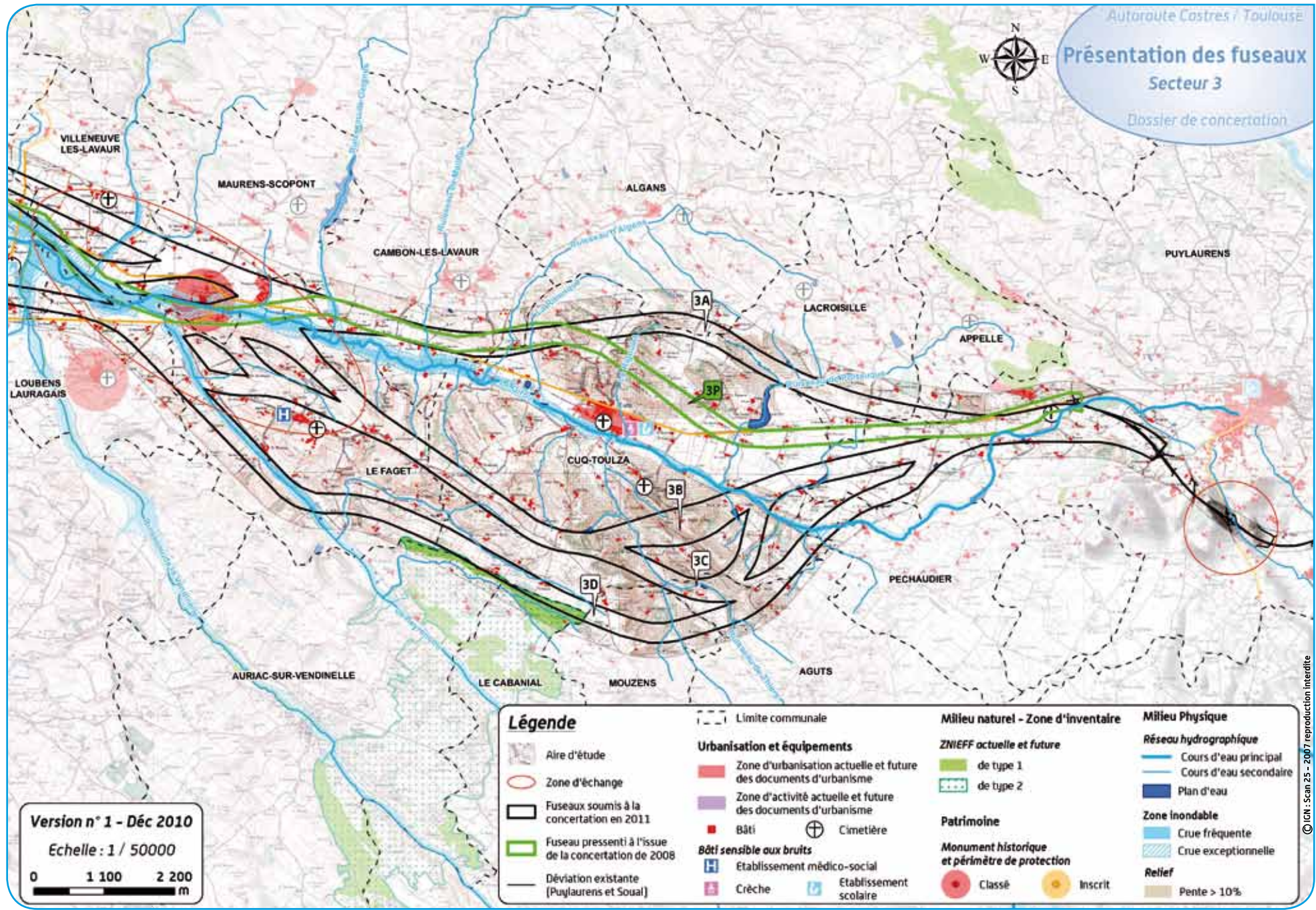
Des **ZNIEFF** sont par ailleurs présentes sur les communes d'Appelle (sud-est), Cuq-Toulza (nord) et du Faget (sud). **La vallée du Girou ainsi que ses affluents et lacs représentent également un enjeu fort puisqu'ils matérialisent des axes de déplacement privilégiés pour certaines espèces (chiroptères).**

Le secteur est également traversé d'ouest en est par **des lignes électriques à haute tension** qui altèrent, entre autres, l'aspect agraire du paysage. On souligne également **la présence de plusieurs bâtis dits « sensibles »** sur la zone d'étude : une école à Cadix Cuq-Toulza et une maison de retraite au Faget.

L'aire d'étude offre au niveau des communes de Cuq-Toulza et de Puylaurens de vastes **espaces à forte densité archéologique** ainsi que des **monuments historiques classés** (châteaux de Scopont et de Loubens-Lauragais) et **sites remarquables non protégés** (pigeonnier, ancien moulin...). Les coteaux autour du Faget abritent des **maisons troglodytes**, aujourd'hui inhabitées, mais qui témoignent de l'architecture ancestrale du territoire. Des circuits de randonnées et de cyclotourisme sur les communes de Cuq-Toulza et de Puylaurens permettent aux visiteurs de découvrir le territoire et son histoire. Un réseau de chambres d'hôtes et de gîtes ruraux labellisés est d'ailleurs implanté au niveau des différentes communes comprises dans le secteur 3. Ces paramètres (gîtes, circuit de randonnées...) représentent **un enjeu lié au développement du tourisme vert** sur l'aire d'étude.

Présentation des fuseaux Secteur 3

Dossier de concertation



Version n° 1 - Déc 2010
 Echelle : 1 / 50000
 0 1 100 2 200 m

Légende		Milieu naturel - Zone d'inventaire	Milieu Physique
Aire d'étude	Limite communale	ZNIEFF actuelle et future	Réseau hydrographique
Zone d'échange	Urbanisation et équipements	de type 1	Cours d'eau principal
Fuseaux soumis à la concertation en 2011	Zone d'urbanisation actuelle et future des documents d'urbanisme	de type 2	Cours d'eau secondaire
Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008	Zone d'activité actuelle et future des documents d'urbanisme	Patrimoine	Plan d'eau
Déviation existante (Puy-Lauren et Soual)	Bâti	Monument historique et périmètre de protection	Zone inondable
	Cimetière	Classé	Crue fréquente
	Etablissement médico-social	Inscrit	Crue exceptionnelle
	Crèche		Relief
	Etablissement scolaire		Pente > 10%

© IGN: Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Présentation des fuseaux du secteur 3

Le choix des fuseaux est basé sur l'analyse des différents enjeux thématiques présents sur le secteur 3. Ainsi, le relief tourmenté de ce secteur à l'est de Maurens-Scopont, constitue la principale contrainte technique pour l'insertion du projet dû aux risques d'instabilité et de compressibilité sur ces terrains. Le tracé des fuseaux proposés doit également prendre en compte les entailles engendrées par les différents affluents du Girou.

Seul espace densément bâti, le bourg de Cadix de la commune de Cuq-Toulza, zone agglomérée en rouge au milieu de la commune de Cuq-Toulza, implanté en bordure de la RN 126 dans la vallée du Girou forme un obstacle évident au tracé des fuseaux.

La présence des nombreux sites d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF, habitats d'espèces), l'existence de nombreuses demeures d'intérêt patrimonial, de village perché et de sites archéologiques, ont également fortement contraint la définition des fuseaux de passage.

Au vu de ces différentes contraintes, les propositions offertes assurent l'évitement du bourg de Cadix. Deux familles de fuseaux sont ainsi proposées :

- évitement de Cadix par le nord (fuseaux 3A et 3P) ;
- évitement de Cadix par le sud (fuseaux 3B et 3D).

Les fuseaux 3A et 3P (10,5 et 11km) commencent par longer la RN 126 au nord avant de s'en éloigner pour contourner Cadix en s'enfonçant plus ou moins dans le relief, le fuseau 3P se caractérisant par une volonté de rejoindre plus rapidement la RN 126, souhait exprimé lors de la précédente concertation.

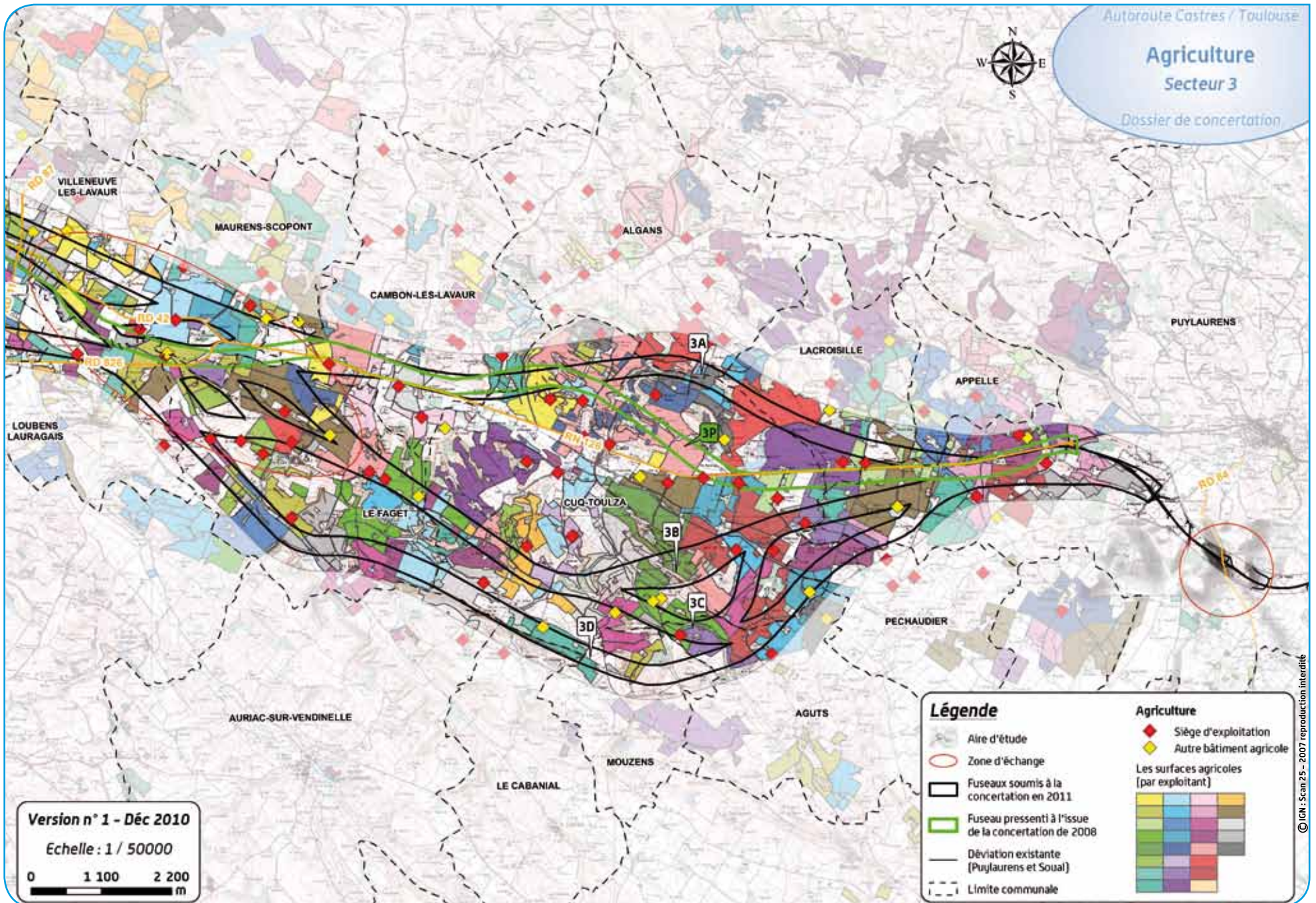
Les fuseaux 3B et 3D (10,2 et 13,8km) commencent respectivement au nord et au sud du Faget, dans un relief moins marqué ; ils contournent Cadix et Cuq Toulza par le sud (plus franchement pour le fuseau 3D) puis rejoignent les fuseaux 3A et 3P au niveau de la RN 126 dans la zone de raccordement à la déviation de Puylaurens.

Les fuseaux 3B et 3D sont connectés au sud-ouest de Cuq-Toulza par le fuseau 3C, variante locale du fuseau 3B, permettant éventuellement un raccordement sur le fuseau 3D (cf. analyse p18 et19).

Il est intéressant de rappeler que lors de la première concertation, l'ensemble des participants avait convenu de la nécessité de contourner le bourg de Cadix. Toutefois les fuseaux 3B, 3C et 3D étaient refusés.

Agriculture Secteur 3

Dossier de concertation



Version n° 1 - Déc 2010
Echelle : 1 / 50000
0 1 100 2 200 m

Légende

- Aire d'étude
- Zone d'échange
- Fuseaux soumis à la concertation en 2011
- Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008
- Déviation existante (Puy-laurens et Soual)
- Limite communale

Agriculture

- Siège d'exploitation
- Autre bâtiment agricole

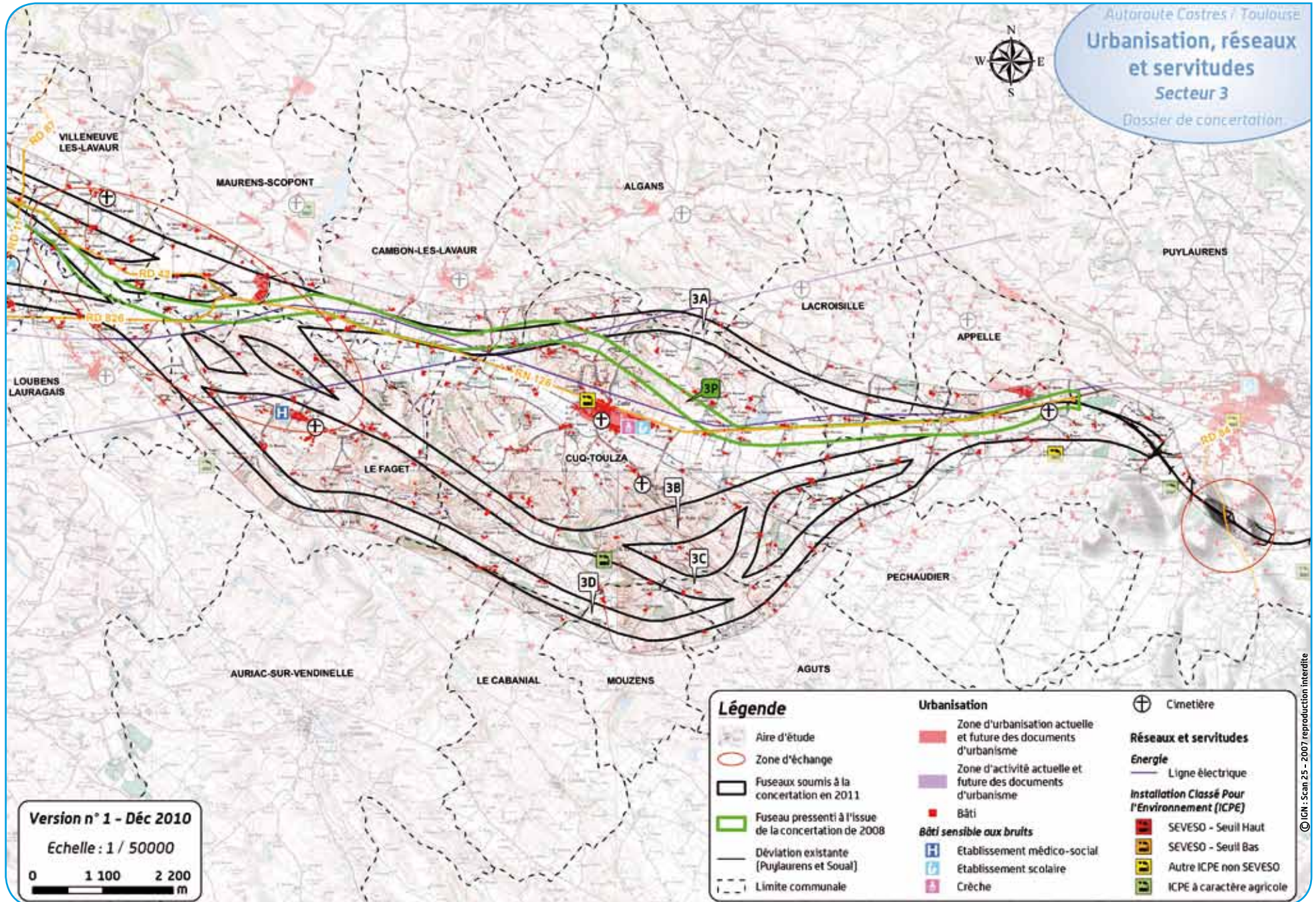
Les surfaces agricoles [par exploitant]

© IGN, Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Agriculture

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau

3A	3P	3B	3D
<p>Espaces concernés essentiellement à vocation agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface agricole utile (SAU) importante sur les 10,5 km du fuseau ; - 3 exploitations concernées à plus de 30% de leur SAU ; - 1 siège ou bâtiment d'exploitation au sein du fuseau ; - Possibilités ponctuelles de réutilisation de la RN 126 existante ou de jumelage limitant un peu les risques de morcellement. 	<p>Espaces concernés essentiellement à vocation agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 exploitations concernées à plus de 30% de leur SAU ; - 2 sièges au sein du fuseau ; - Exploitations d'élevage peu représentées ; - Réutilisation optimisée de la RN 126 limitant les risques de déstructuration du parcellaire agricole. 	<p>Espaces concernés essentiellement à vocation agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAU concernée importante sur les 10,2 km du fuseau ; - 5 exploitations concernées à plus de 30% de leur SAU ; - 5 sièges ou bâtiments d'exploitation au sein du fuseau ; - Risque de morcellement des exploitations ; - Exploitations d'élevage fortement représentées ; - Possibilités ponctuelles de jumelage avec la RD 106 existante limitant un peu les risques de morcellement. 	<p>Espaces concernés essentiellement à vocation agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAU concernée importante sur les 13,8 km du fuseau ; - 3 exploitations concernées à plus de 30% de leur SAU ; - 1 siège ou bâtiment d'exploitation au sein du fuseau ; - Risque de morcellement des exploitations et risques de création de délaissés entre le projet et le Girou ; - Exploitations d'élevage peu représentées. - Terres en partie exploitées sous contrat par des prestataires de services agricoles (environ 40 ha) : exploitations moins sensibles du fait du double revenu de leurs propriétaires.



Version n° 1 - Déc 2010
 Echelle : 1 / 50000
 0 1 100 2 200 m

© IGN - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Urbanisation et cadre de vie, réseaux et servitudes

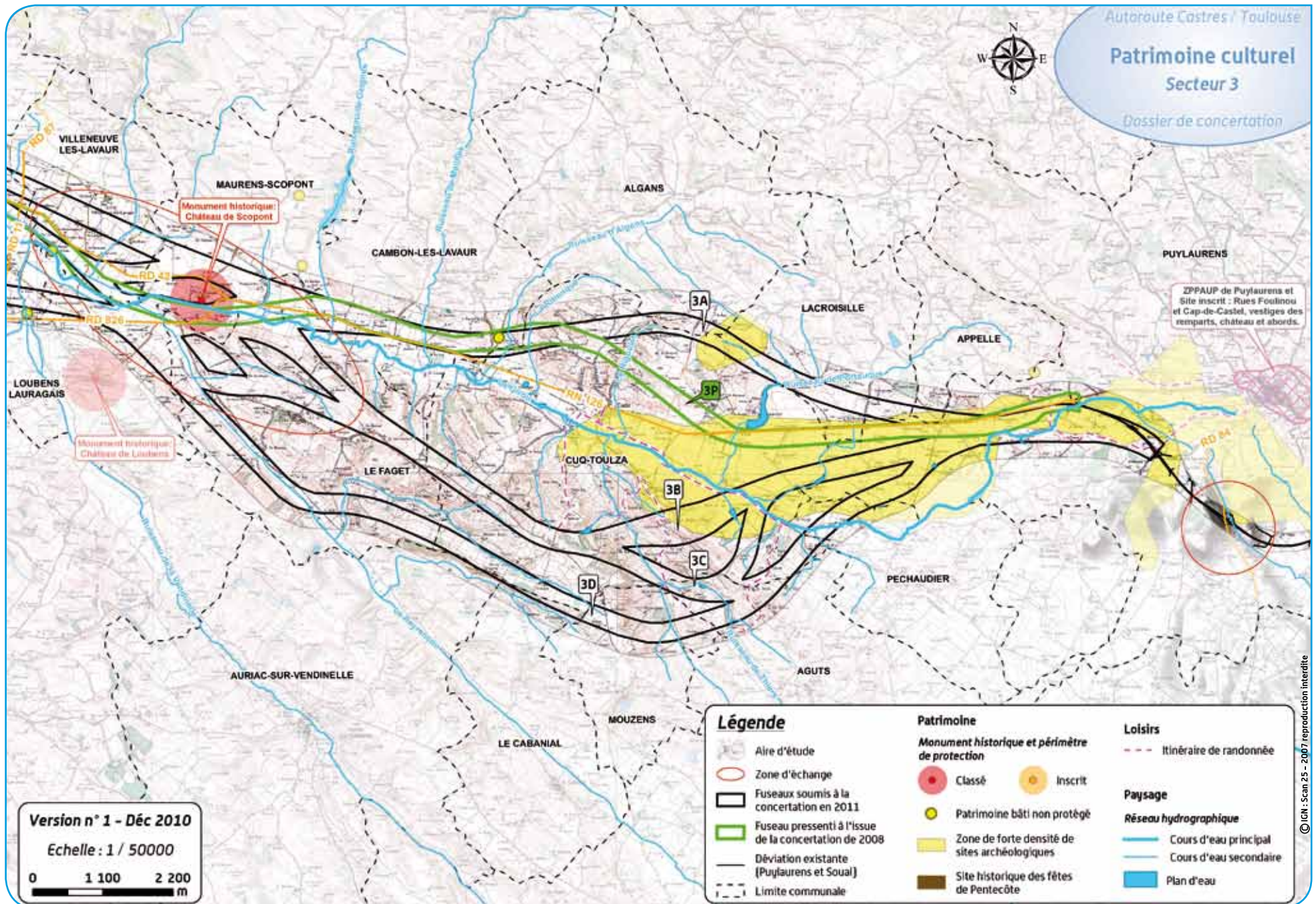
Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau

3A	3P	3B	3D
<ul style="list-style-type: none"> - Très peu de bâti dans ou à proximité du fuseau ; - Position souvent à flanc de collines favorable à une dispersion du bruit (risque de nuisances sonores pour le bâti isolé du secteur). 	<ul style="list-style-type: none"> - Très peu de bâti dans ou à proximité du fuseau ; - Position souvent à flanc de collines favorable à une dispersion du bruit (risque de nuisances sonores pour le bâti isolé du secteur) ; - Passage à proximité de Cadix. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bâti en bordure de la RD 106 à l'est du Faget implanté au sein du fuseau (modification du cadre de vie) ; au-delà, quelques bâtis isolés dans ou en bordure du fuseau ; - Passage à proximité du Faget (modification du cadre de vie) ; - Position souvent à flanc de collines favorable à une dispersion du bruit entre Le Faget et Cuq-Toulza. 	<ul style="list-style-type: none"> - Vallons du ruisseau du Péri et du Razillou (Thiers) accueillant de nombreuses fermes isolées : risques de dénaturation du cadre de vie et diminution de la sensation d'isolement et d'intimité qui prévaut actuellement ; - Position du fuseau favorable en termes de nuisances acoustiques (moins de dispersion du bruit) ; - Passage à proximité du Faget (modification du cadre de vie) ;

Organisation et desserte des territoires

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau

3A	3P	3B	3D
<ul style="list-style-type: none"> - Effet de coupure limité, le fuseau s'inscrivant à proximité de la RN 126, le long des limites communales de Cuq-Toulza et/ou le long de couloirs de servitudes de lignes électriques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de coupure très limité, le fuseau s'inscrivant au plus près de la RN 126 sur une grande partie du territoire, le long des limites communales de Cuq-Toulza et/ou le long de couloirs de servitudes de lignes électriques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de coupure sur le territoire communal du Faget et de Cuq-Toulza (même si pour cette dernière le rapprochement possible avec la RD 106 est favorable). 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de coupure limité sur la commune du Faget (pas de zone urbanisée au sud de la commune, fuseau aligné le long de la limite naturelle constituée par le Peyrencou), puis de Cuq-Toulza (le fuseau s'inscrit le long des limites communales entre Cuq-Toulza, Auriac-sur-Vendinelle et Le Cabanial).



ZPPAUP de Puy-Laurens et Site inscrit : Rues Foulinou et Cap-de-Castel, vestiges des remparts, château et abords.

Version n° 1 - Déc 2010
Echelle : 1 / 50000
0 1 100 2 200 m

Légende

Aire d'étude	Patrimoine	Loisirs
Zone d'échange	Monument historique et périmètre de protection	Itinéraire de randonnée
Fuseaux soumis à la concertation en 2011	Classé	Paysage
Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008	Inscrit	Réseau hydrographique
Déviation existante (Puy-Laurens et Soual)	Patrimoine bâti non protégé	Cours d'eau principal
Limite communale	Zone de forte densité de sites archéologiques	Plan d'eau
	Site historique des fêtes de Pentecôte	

© IGN, Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Paysage

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau

3A	3P	3B	3D
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de vallons intimes, de secteurs boisés et de prairies, au sein de coteaux dominant la vallée du Girou : impacts potentiels des terrassements et des ouvrages de grande échelle sur ces paysages ; - A contrario, possibilité de masquer l'infrastructure dans un paysage à vues relativement courtes ; - Permet la découverte de vallons intimes pour les usagers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de vallons intimes, de secteurs boisés et de prairies, au sein de coteaux dominant la vallée du Girou : impacts potentiels des terrassements et des ouvrages de grande échelle sur les paysages de petite échelle ; - A contrario, possibilité de masquer l'infrastructure dans un paysage à vues relativement courtes ; - Permet la découverte de vallons intimes pour les usagers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de vallons intimes, de secteurs boisés et de prairies, au sein de coteaux dominant la vallée du Girou et passage à proximité du village perché de Cuq-Toulza ; - Position favorable en crête séparant la vallée du Girou d'un petit vallon (le Péri affluent du Peyrencou) ; - Impacts potentiels des terrassements et des ouvrages sur les paysages ; - Permet la découverte par les usagers, de vallons intimes, de la vallée du Girou et du site de Cuq-Toulza. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de vallons intimes, de secteurs boisés et de prairies, au sein de coteaux et du vallon du Razillou (Thiers), particulièrement accidenté ; - Impacts paysagers au niveau du franchissement du vallon du Razillou (Thiers) (terrassements plus ou moins importants selon l'importance de l'ouvrage) ; - Permettrait pour les usagers une découverte des paysages typiques du Lauragais en cas du franchissement du vallon du Razillou (Thiers) par viaduc.

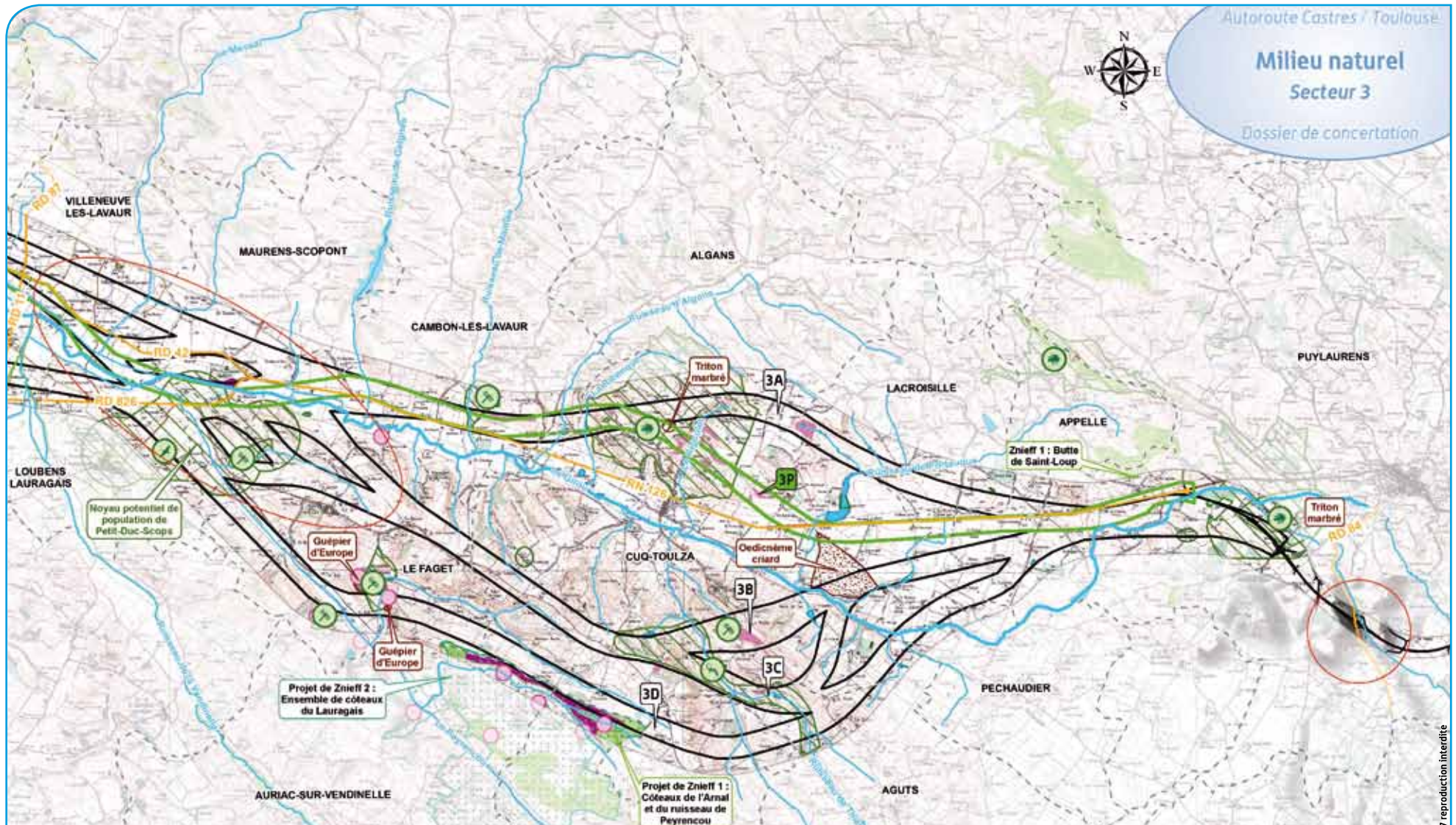
Patrimoine culturel

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau

3A	3P	3B	3D
<ul style="list-style-type: none"> - Franchissement localisé (sur 600 m environ) d'une zone de forte densité de sites archéologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Franchissement localisé (sur 4 km environ) d'une zone de forte densité de sites archéologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Passage sur 4.5 km environ au sein d'une zone de forte densité de sites archéologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Passage sur 2 km environ au sein d'une zone de forte densité de sites archéologiques.

Milieu naturel Secteur 3

Dossier de concertation



Légende

- Aire d'étude
- Zone d'échange
- Fuseaux soumis à la concertation en 2011
- Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008
- Déviation existante (Puy-laurens et Soual)
- Limite communale
- Zone d'inventaire ZNIEFF actuelle et future**
- de type 1
- de type 2

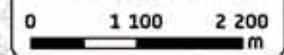
- Faune**
- Zones d'intérêt très fort**
- Site de reproduction d'amphibiens
- Zone de nidification pour les oiseaux de forte patrimonialité
- Zones d'intérêt fort**
- pour les amphibiens
- pour les oiseaux
- pour les insectes
- pour les reptiles

- Flore**
- Station botanique
- Zone d'intérêt fort : présence avérée d'espèce protégée
- Zone d'intérêt modéré : présence avérée d'espèce patrimoniale non protégée

- Milieu physique**
- Réseau hydrographique**
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Plan d'eau

Version n° 1 - Déc 2010

Echelle : 1 / 50000



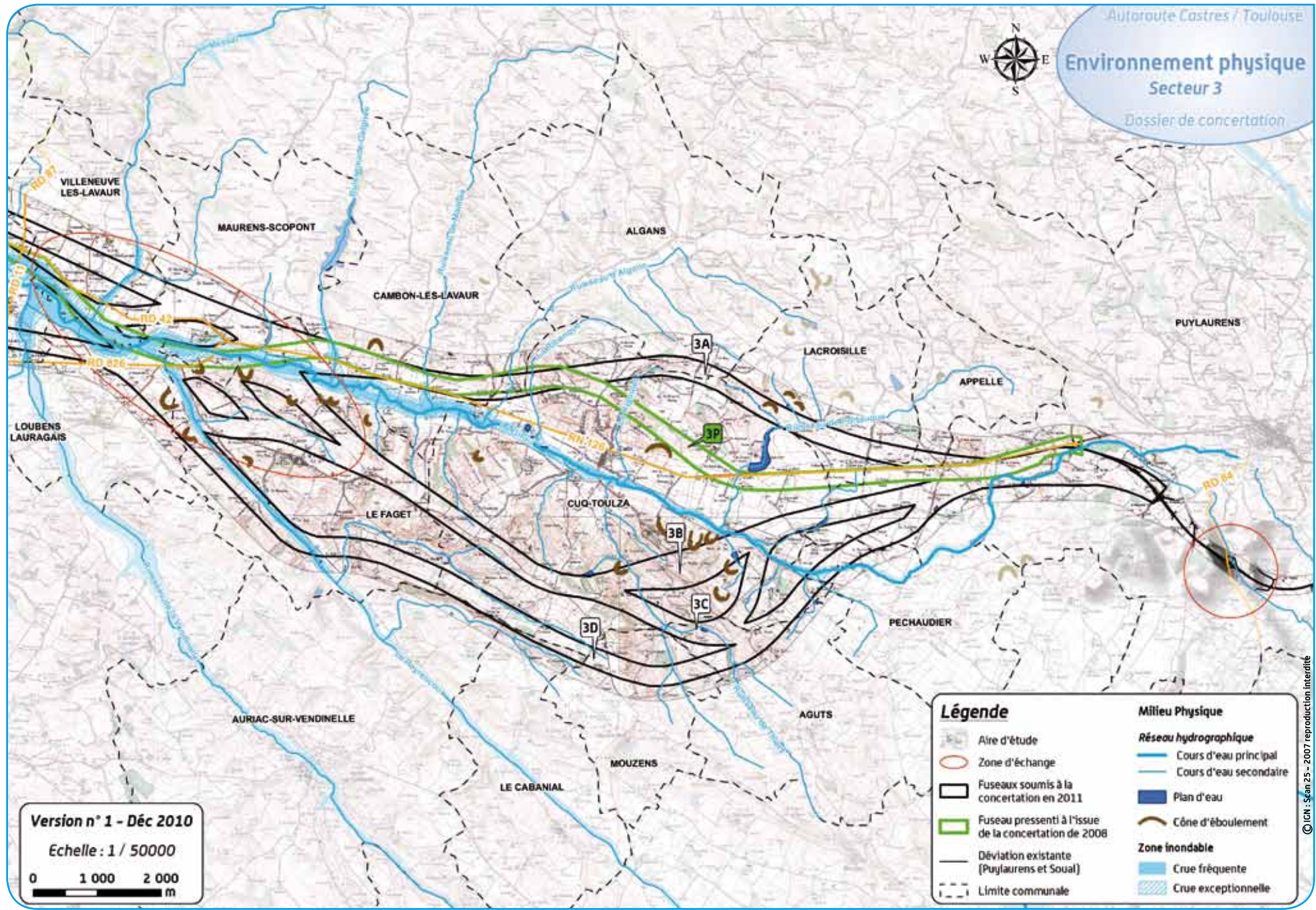
Faune et flore

Principaux enjeux et contraintes au sein fuseau

3A	3P	3B	3D
<p>- Franchissement de plusieurs fuseaux privilégiés de déplacements pour les chiroptères / gîtes de plusieurs espèces de chiroptères sur l'ensemble de la commune de Cuq-Toulza ;</p> <p>- Lieu-dit en Jamès : site d'intérêt floristique modéré (habitats patrimoniaux et espèces floristiques déterminantes ZNIEFF) et site d'intérêt fort pour les insectes (présence de l'Azuré du serpolet, espèce protégée) : site globalement évitable (effet d'emprise réduit) ;</p> <p>Coteaux au nord de Cadix :</p> <p>- zone d'intérêt fort pour les amphibiens (sur près de 2 km) : effet de coupure sur les déplacements</p> <ul style="list-style-type: none"> - site de reproduction du crapaud calamite évitable (secteur En Rey) ; - passage à proximité d'un site de reproduction du Triton Marbré (site hors fuseau) ; <p>- zones d'intérêt floristique modéré (habitats préservés peu fréquents dans la zone d'étude) non évitable au niveau de Bois haut.</p>	<p>- Franchissement de plusieurs fuseaux privilégiés de déplacements pour les chiroptères / gîtes de plusieurs espèces de chiroptères sur l'ensemble de la commune de Cuq-Toulza ;</p> <p>- Lieu-dit en Jamès : site d'intérêt floristique modéré (habitats patrimoniaux et espèces floristiques déterminantes ZNIEFF) et site d'intérêt fort pour les insectes (présence de l'Azuré du serpolet, espèce protégée) : site globalement évitable (effet d'emprise réduit) ;</p> <p>Coteaux au nord de Cadix :</p> <p>- zone d'intérêt fort pour les amphibiens (sur près de 2 km) : effet de coupure sur les déplacements</p> <ul style="list-style-type: none"> - site de reproduction du crapaud calamite évitable (secteur En Rey) ; - site de reproduction du Triton Marbré, évitable ; <p>- zones d'intérêt floristique modéré (habitats préservés peu fréquents dans la zone d'étude) non évitable au niveau de Bois haut.</p> <p>- nord-est du bourg de Cadix : station botanique d'une dizaine de pieds de Nigelle de France, évitable ;</p> <p>- La Beffe : passage en bordure d'une zone favorable à l'Oedicnème Criard (oiseau protégé) : impact faible ;</p> <p>- Entre La Beffe et l'Albanié : passage en jumelage avec la RN126 favorable vis-à-vis des milieux naturels (emprise et effet de coupure réduits).</p>	<p>- Franchissement de plusieurs fuseaux privilégiés de déplacements pour les chiroptères / gîtes de plusieurs espèces de chiroptères sur l'ensemble de la commune de Cuq-Toulza ;</p> <p>Entre la RD42 et la RD45 (commune de Cuq-Toulza), de part et d'autre de la vallée du ruisseau de Thiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traversée inévitable sur environ 1 km d'habitats favorables aux reptiles (4 espèces protégées sur le plan national observées) ; - traversée (difficilement évitable) d'un site d'intérêt fort pour les insectes (présence de l'Azuré du serpolet, espèce protégée) et d'intérêt modéré pour la flore (pelouse et landes sèches abritant 4 espèces déterminantes ZNIEFF) ; - Passage au sein d'une zone d'habitat d'une population d'Oedicnème criard (espèce protégée sur le plan national), intérêt patrimonial très fort : emprise inévitable. 	<p>- Franchissement de plusieurs fuseaux privilégiés de déplacements pour les chiroptères / gîtes de plusieurs espèces de chiroptères sur l'ensemble de la commune de Cuq-Toulza ;</p> <p>Commune du Faget (Montagnac/la Motte) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - zones de nidification du Guépier d'Europe (espèce d'oiseaux protégée : enjeux très forts) ; - site d'intérêt fort pour les insectes, non évitable (présence de l'Azuré du Serpolet, espèce protégée) ; - Passage en bordure (hors fuseau) d'habitats d'intérêt patrimonial hébergeant la Nigelle de France et la Leuzea pomme de pin (espèces végétales protégées) et 23 espèces déterminantes pour les ZNIEFF. - Vallée du ruisseau de Thiers : franchissement inévitable d'habitats favorables aux reptiles (4 espèces protégées sur le plan national observées).

Environnement physique Secteur 3

Dossier de concertation



Version n° 1 - Déc 2010
Echelle : 1 / 50000
0 1 000 2 000 m

Légende

Aire d'étude	Réseau hydrographique
Zone d'échange	Cours d'eau principal
Fuseaux soumis à la concertation en 2011	Cours d'eau secondaire
Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008	Plan d'eau
Déviation existante (Puy-laurens et Soual)	Cône d'éboulement
Limite communale	Zone inondable
	Crue fréquente
	Crue exceptionnelle

© IGN - Juin 25 - 2007 reproduction interdite

Environnement physique

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau

3A	3P	3B	3D
<ul style="list-style-type: none"> - Franchissement de 5 affluents pérennes du Girou dont un présentant une zone inondable de 150 m de large environ ; - Risques de compressibilité du terrain sur la moitié ouest du fuseau (vallée du Girou et affluents) ; - Franchissement d'une zone présentant des risques d'instabilité de terrain (sur la commune de Lacroisille) ; - Présence de deux retenues d'eau au sein du fuseau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Franchissement de 6 affluents pérennes du Girou dont un présentant une zone inondable de 150 m de large environ ; - Terrain potentiellement compressible sur la moitié ouest du fuseau (vallée du Girou et affluents) ; - Franchissement d'une zone présentant des risques d'instabilité de terrain (sur la commune de Cuq-Toulza) ; - Présence de deux retenues d'eau au sein du fuseau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Franchissement du Girou et d'un de ses affluents (le Razillou) ; - Risques localisés d'instabilité de terrains et présence de zones compréssibles (vallée du Girou et de son affluent). 	<ul style="list-style-type: none"> - Passage dans la vallée du Peyrencou (zone inondable d'étendue restreinte) sur environ 2 km ; - Franchissement du Girou et de plusieurs affluents pérennes (notamment le Peyrencou) ; - Risques localisés d'instabilité de terrains et présence de zones compréssibles (vallée du Peyrencou et du Girou).

Technique

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau

3A	3P	3B	3D
<ul style="list-style-type: none"> - Possibilités de réutilisation ou de jumelage ponctuel avec la RN126 ; - Viaducs prévisibles pour le franchissement des affluents du Girou ; - Contraintes techniques liées au passage en zone compressible et instable sur la commune de Lacroisille (mise en place de matériaux particuliers). 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilités de réutilisation ou de jumelage ponctuel avec la RN126 ; - Viaducs prévisibles pour le franchissement des affluents du Girou ; - Contraintes techniques liées au passage en zone compressible et instable sur la commune de Cuq-Toulza (mise en place de matériaux particuliers). 	<ul style="list-style-type: none"> - Terrassements importants (déblais / remblai), particulièrement au niveau du lieu-dit Moulin à Vent ; - Contraintes techniques liées au passage en zone compressible et instable au niveau du Girou et de son affluent (mise en place de matériaux particuliers). 	<ul style="list-style-type: none"> - Terrassements très importants (déblais / remblai) sur l'ensemble du fuseau ; - Viaducs prévisibles pour le franchissement de certains talwegs ; - Contraintes techniques liées au passage en zone compressible et instable au niveau des vallées du Peyrencou et du Girou (mise en place de matériaux particuliers) ; - Fuseau plus long.

Les fuseaux 3 BCB et 3 BCD Secteur 3

Dossier de concertation



© IGN : Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Légende

- Aire d'étude
- Limite communale
- Fuseaux soumis à la concertation en 2011
- Fuseau 3 BCB
- Fuseau 3 BCD

Zone d'inventaire

ZNIEFF actuelle et future

- de type 1
- de type 2

Faune

- Habitat d'intérêt écologique :
- pour les amphibiens
 - pour les oiseaux
 - pour les insectes
 - pour les reptiles

Flore

- Station botanique
- Zone d'intérêt fort : présence avérée d'espèce protégée
- Zone d'intérêt modéré : présence avérée d'espèce patrimoniale non protégée

Urbanisation

- Zone d'urbanisation actuelle et future des documents d'urbanisme
- Bâti

Agriculture

- Siège d'exploitation agricole
- Bâtiment agricole

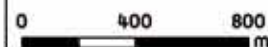
Milieu physique

Réseau hydrographique

- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Plan d'eau
- Cône d'éboulement

Version n° 1 - Déc 2010

Echelle : 1 / 17000



Le fuseau 3C

Le fuseau 3C est une variante légère du fuseau 3B au sud de Cuq-Toulza. Essentiellement, ce fuseau est envisagé à cause des contraintes techniques rencontrées sur le fuseau 3B, causées par des cônes d'éboulement. Plus précisément, les versants taillés dans les formations molassiques argileuses sont recouverts par des colluvions et localement par de véritables éboulis. Ces terrains superficiels dont les épaisseurs sont le plus souvent inférieures à 1,50 m, représentent une contrainte géotechnique forte car leur stabilité est souvent précaire.

Les solutions techniques à mettre en œuvre sont fonction de la surface à traverser : il peut s'agir de drainages verticaux et de soutènements (traitements ponctuels) jusqu'à un passage en viaduc avec des fondations pieux. La mise en place de ce type d'équipements auraient un coût onéreux.

Le fuseau 3C est donc envisagé pour obvier à cette difficulté : il conduit en fait aux options 3BCB, se reconnectant au fuseau 3B après avoir contourné les cônes d'éboulement, et 3BCD, se reconnectant au fuseau 3D, en évitant les cônes d'éboulement.

Description du fuseau 3C

Ce fuseau 3C n'apporte pas d'avantage ou d'inconvénient par rapport au fuseau 3B vis-à-vis de l'agriculture et du bâti : il traverse des zones d'habitat épars et l'impact sur les exploitations agricoles est sensiblement le même (toutefois, le fuseau 3C passe à proximité d'une installation classée pour la protection de l'environnement à caractère agricole).

Du point de vue des milieux naturels, le fuseau 3C évite une zone d'intérêt pour la flore située sur le fuseau 3B mais traverse des habitats favorables pour les reptiles et longe un petit vallon (ruisseau du Thiers), corridor de déplacement privilégié pour la faune. L'option 3BCB possède en outre le même inconvénient que le fuseau 3B : elle traverse une zone d'intérêt très fort de nidification de l'oedicnème criard. L'option 3BCD, quant à elle, permet d'éviter cette zone mais l'impact sur l'habitat favorable aux reptiles est le même que l'option 3BCB.

D'un point de vue du patrimoine, l'option BCD permet en outre d'éviter sur une plus longue distance que le fuseau 3B la zone de forte densité de sites archéologiques. L'option 3BCB est strictement identique de ce point de vue-là au fuseau 3B.

Conclusion sur le fuseau 3C

Le fuseau 3C permet d'envisager deux options au problème rencontré par le fuseau 3B au niveau des cônes d'éboulement. Le principal impact supplémentaire du fuseau 3C porte sur le milieu naturel, les impacts sur le milieu humain (agriculture ou bâti) étant sensiblement de même intensité. L'option 3BCD apparaît nettement moins impactante que l'option 3BCB, puisqu'elle permet d'éviter à la fois la zone de nidification de l'oedicnème criard et une plus grande zone de forte densité de sites archéologiques.

Si l'une des deux options devait être privilégiée pour le fuseau de passage de l'autoroute, il faudrait très certainement envisager des mesures de réduction d'impact, voire de compensation, pour la traversée de la zone d'habitat favorable aux reptiles.

Synthèse : *approche méthodologique*

Pour comparer les fuseaux étudiés sur le plan environnemental, tous thèmes confondus, une analyse préalable a été réalisée visant à traduire la sensibilité des territoires concernés par les fuseaux vis-à-vis d'un aménagement routier tel que l'autoroute Castres-Toulouse.

Le recensement des enjeux de l'aire d'étude, qui constitue l'état initial, a permis de localiser ces enjeux et de qualifier les contraintes qu'ils représentent. La notion de contrainte correspond au degré de difficulté ou de résistance au passage de l'infrastructure, pour des raisons techniques (sols instables...), réglementaires (zone inondable, Natura 2000...), ou par la rupture de continuités (écologiques, agricoles...). Cette notion de contrainte intègre aussi les mesures pouvant être mises en œuvre pour atténuer les effets négatifs de l'infrastructure. Ainsi une maison isolée qui constitue bien sûr un enjeu important, se traduit par une contrainte modérée puisqu'il est relativement aisé de l'éviter en adaptant le tracé.

En fonction du niveau de contrainte, les enjeux territoriaux majeurs ont été appréciés selon trois niveaux de sensibilité vis-à-vis de l'aménagement routier envisagé :

Sensibilité très forte

Secteurs où la présence de contraintes réglementaires (ex : arrêté de biotope), ou de fait (ex : secteur bâti dense) :

- peut rendre incompatible le passage de l'infrastructure à un coût raisonnable,
- suppose une prise en compte très en amont du projet d'aménagement et la mise en place de mesures spécifiques lourdes, voire exceptionnelles,
- nécessite des autorisations administratives spéciales,
- risque de générer une opposition importante lors de la concertation locale.

Sensibilité forte

Secteurs où l'aménagement est difficile en raison de contraintes réglementaires ou assimilées, et de contraintes d'utilisation du sol. L'aménagement dans ces secteurs nécessite la mise en place de mesures de protection importantes, en termes de coût notamment.

Sensibilité modérée ou non déterminante à ce stade des études

Concernant la comparaison des fuseaux d'étude : il s'agit notamment d'espaces sensibles représentés sur une aire géographique large et pour lesquels l'échelle d'étude ou le niveau d'information disponible à ce stade des études ne permet pas de préciser une gradation des sensibilités à l'intérieur de la zone.

Afin d'assurer une prise en compte équivalente des différentes thématiques, la hiérarchisation des sensibilités du territoire selon ces 3 niveaux (très fort, fort, modéré) est réalisée par thème, de façon indépendante. Ainsi, aucune thématique n'est mise en avant ce qui permet à chacun (personnes privées, collectivités, associations...) de s'assurer de la bonne prise en compte des intérêts prioritaires qu'il défend.

Les grilles de hiérarchisation des enjeux par thématique sont présentées page suivante.

La synthèse des sensibilités environnementales est obtenue par cumul des contraintes territoriales tous thèmes confondus. Ainsi, sur chaque point des fuseaux, on superpose toutes les contraintes définies et représentées sur les cartes thématiques figurant sur les pages précédentes.

En terme de méthodologie, la valeur de la sensibilité est celle de la contrainte la plus forte. Ainsi, la superposition d'une contrainte modérée et d'une contrainte forte correspond à une sensibilité forte. D'autre part, si le niveau de contrainte le plus fort correspond à plus d'un enjeu, alors la légende utilisée est différente. Par exemple, la superposition de 3 enjeux forts et d'un enjeu modéré correspond à la légende « au moins 2 sensibilités fortes ».

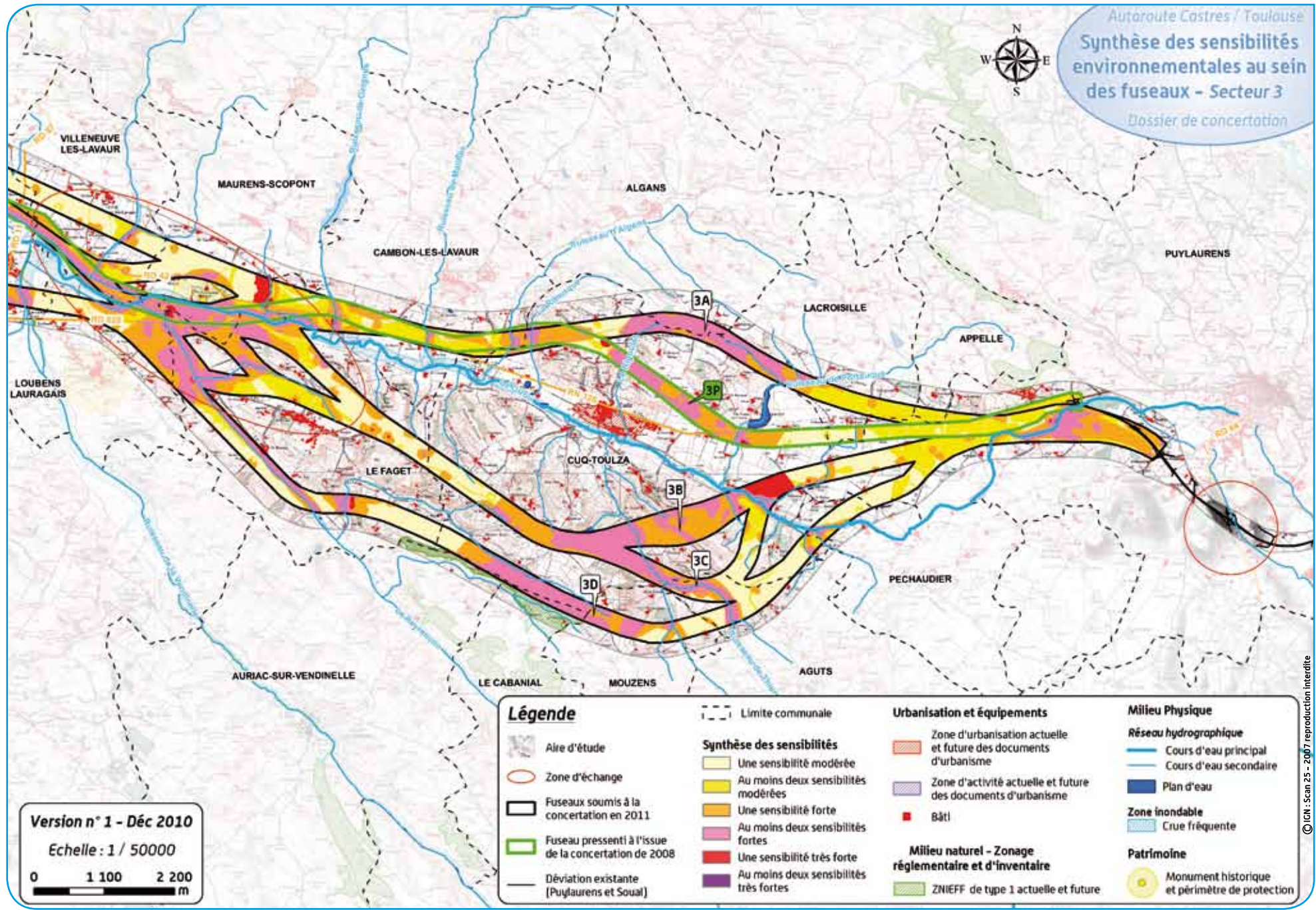
Chaque point des territoires traversés par les fuseaux d'étude est ainsi assorti d'un niveau de sensibilité globale qui traduit les niveaux de contraintes environnementales thématiques qui s'y superposent.

La représentation cartographique qui en est issue permet une exploitation optimale de l'analyse environnementale, au sens large, pour la comparaison des fuseaux de passage et l'identification de « points durs » au sein des fuseaux.

Le texte de commentaire, en vis-à-vis de la carte, permet d'en éclairer la lecture en dégageant les éléments majeurs à retenir de la comparaison des fuseaux.

	Très fort	Fort	Modéré
Population et habitat	Zone d'habitat dense ou zone d'urbanisation actuelle des documents d'urbanisme Bâtiment sensible (crèche, école, hôpital...) Cimetière	Habitat diffus	Habitat isolé
Urbanisme, servitudes et infrastructures	Poste électrique Aérodrome et cône d'envol (avec limitation de hauteur inférieure à 10 mètres) Autoroute	Zone d'urbanisation et zone d'activités futures des documents d'urbanisme Emplacement réservé à destination de l'État ou de collectivité Espace boisé classé Ligne HT/THT Autre servitude aéronautique Route nationale ou départementale de 1ère cat. Voie ferrée	Servitude radio-électrique Autre voirie
Activités industrielles et tertiaires	Site industriel ou d'activités majeur	Zone d'activités ICPE (industrielle ou agricole) soumise à autorisation (dont carrières en activités)	ICPE (site isolé) soumise à déclaration
Activités agricoles et sylvicoles	Siège d'exploitation	Silo et serre	Zones de culture et pâturage
Paysage, patrimoine bâti, loisir et tourisme	Monument historique classé ou inscrit et abords immédiats ZPPAUP Site classé	Périmètre de protection d'un monument historique classé ou inscrit Équipement de sport et de loisir important Site inscrit	Hébergement touristique Itinéraire touristique
Protections réglementaires et zones d'inventaires	Site du réseau Natura 2000 (ZSC, ZPS, SIC)	ZNIEFF de type 1 (validée ou en cours de validation)	ZNIEFF de type 2 (validée ou en cours de validation)
Milieus remarquables	Station botanique d'espèces protégées Site et corridor d'intérêt écologique très fort zone humide	site et corridor d'intérêt écologique fort	Site et corridor d'intérêt écologique modéré
Risque d'inondation	Zone rouge du PPRI ou Habitat situé en zone inondable	Champ d'inondation non-habité	
Risques géologique et géotechnique		Cône d'éboulement	Formations géologiques présentant des risques de compression ou des risques de glissement de terrain
Eaux superficielles et souterraines	Zones d'affleurement des eaux souterraines	Cours d'eau présentant un risque faible de non-atteinte du bon état 2015 Plan d'eau supérieur à 1 hectare	Cours d'eau présentant un doute ou un risque fort de non-atteinte du bon état 2015

Autoroute Castres / Toulouse
Synthèse des sensibilités environnementales au sein des fuseaux - Secteur 3
 Dossier de concertation



Version n° 1 - Déc 2010
 Echelle : 1 / 50000
 0 1 100 2 200 m

Légende

Limite communale	Urbanisation et équipements	Milieu Physique
Aire d'étude	Zone d'urbanisation actuelle et future des documents d'urbanisme	Réseau hydrographique
Zone d'échange	Zone d'activité actuelle et future des documents d'urbanisme	Cours d'eau principal
Fuseaux soumis à la concertation en 2011	Bâti	Plan d'eau
Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008	Milieu naturel - Zonage réglementaire et d'inventaire	Zone inondable
Déviation existante (Puylaurens et Soual)	ZNIEFF de type 1 actuelle et future	Crue fréquente
		Patrimoine
		Monument historique et périmètre de protection

Synthèse des sensibilités

- Une sensibilité modérée
- Au moins deux sensibilités modérées
- Une sensibilité forte
- Au moins deux sensibilités fortes
- Une sensibilité très forte
- Au moins deux sensibilités très fortes

© IGN, Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Synthèse des sensibilités environnementales au sein des fuseaux

Le fuseau pressenti, 3P, permet l'insertion de l'autoroute au plus près de la RN 126, comme demandé à l'issue de la précédente concertation, tout en évitant le bourg de Cuq-Toulza. L'effet de fragmentation des territoires sera ainsi réduit, et les exploitations agricoles plus faiblement impactées. Il traverse néanmoins localement des espaces naturels d'intérêt au nord de Cuq-Toulza, qui pourront conduire à l'émergence de variantes localisées de tracé. Comme pour les autres fuseaux, des axes privilégiés de déplacement de la faune sont traversés et nécessiteront l'aménagement d'ouvrages de transparence pour la faune. Le bâti est peu représenté au sein et à proximité du fuseau, celui-ci permettra ainsi de préserver le cadre de vie des habitants des communes traversées.

Au niveau de la zone d'échange, la vallée du Girou et sa zone inondable, le bourg de Scopont et son château classé, les zones naturelles favorables à la présence d'espèces patrimoniales (rapaces nocturnes notamment) constitueront des contraintes importantes.

Les fuseaux 3B, 3 C et 3 D traversent des espaces peu fragmentés, qui présentent localement des enjeux forts en termes de patrimoine naturel. L'insertion d'une autoroute dans ces territoires générera un effet de coupure important sur les exploitations agricoles, et les réaménagements fonciers probables accentueront encore les impacts de l'infrastructure sur les milieux naturels.

Le fuseau 3A, traversant la bordure nord de la commune de Cuq-Toulza, aura un effet de fragmentation des territoires plus important que le fuseau 3P. Le bâti y est un peu moins représenté cependant.

Les alternatives au fuseau 3B construites sur le fuseau 3C (options 3BCB et 3BCD), pour pallier des problèmes techniques, traversent des zones sensibles au niveau environnemental sur un linéaire important, ce qui constitue un inconvénient important.

Présentation des zones d'échange

La conception des systèmes d'échange présentés ci-après devra prendre en compte les contraintes géométriques d'interdistance nécessaire entre deux échanges.

Zone d'échange de Maurens-Scopont / Vendine :

La zone d'échange de Maurens-Scopont / Vendine couvre, à ce stade amont de la réflexion, une surface très large afin d'intégrer les multiples possibilités de connexion entre les fuseaux du secteur 2 (2C, 2D, 2E, 2P) et ceux du secteur 3 (3A, 3B, 3D, 3P). En conséquence, cette zone sera beaucoup plus réduite dès la connaissance du fuseau global retenu.

L'implantation d'un échangeur au droit des communes de Maurens-Scopont et de Vendine est justifiée par la densité du réseau routier local existant dans cette zone.

L'objet de l'implantation d'un échangeur dans cette zone est d'assurer les mouvements entre l'autoroute Castres – Toulouse et l'ensemble des routes structurantes qui s'y croisent : la RD 11, la RD 87, la RD 42, la RD 826 et la RN 126.

La configuration retenue pour cette zone d'échange permettra d'implanter un échangeur reliant une des routes structurantes précitées à la future autoroute quels que soient les fuseaux dans lesquels l'autoroute s'inscrira.

Il sera recherché prioritairement une connexion avec la RD 826, la RN 126 ou la RD 42, axes majeurs du secteur.

Le positionnement de cet échangeur dépend, pour beaucoup, du choix des fuseaux situés de part et d'autre de cette zone d'échange.

Afin de laisser le plus grand choix, toutes les connexions ont été maintenues entre ces deux paquets de fuseaux, à l'exception toutefois de la liaison « fuseau 2C (au nord) – fuseau 3D (au sud) ».

En effet, pour connecter ces deux fuseaux au niveau de la zone d'échanges de Maurens - Scopont, il serait nécessaire de traverser le bourg du Faget, hypothèse qui n'a pas été retenue d'emblée compte tenu de l'impact trop important.

L'échangeur de cette zone devra prendre en compte les contraintes liées :

- à la zone inondable du Girou,
- au périmètre de protection du château de Maurens-Scopont,
- à la présence d'un établissement médico-social au Faget,
- à l'importance des terrassements, par la présence de nombreux cônes d'éboulement, en cas d'implantation au Sud-Est de la zone (proximité du Faget),
- à la présence de zones d'intérêt écologiques pour les insectes et les oiseaux,
- à la présence de stations botaniques (jacinthe de Rome notamment).

Zone d'échange de Puylaurens :

Un échangeur existe actuellement dans cette zone. Il permet d'assurer les mouvements entre la déviation de Puylaurens qui deviendra partie intégrante de l'autoroute concédée et la RD 84 qui relie Graulhet à Revel.

Le caractère opportun de son emplacement a été confirmé lors de la précédente concertation. L'échangeur sera conservé et fera vraisemblablement l'objet d'aménagement de ses bretelles en fonction du système de péage retenu pour l'autoroute (ouvert ou fermé).

